

L'épuisement des dynamiques de fédération des associations afrodescendantes.

De la reconnaissance d'un sujet politique

Sarah Demart

La vitalité du champ associatif afro-descendant contraste avec son sous-financement et s'explique souvent par l'argumentaire du manque d'organisation. Un argument partagé aussi bien dans le monde institutionnel belge que dans les milieux afrodescendants. On voudrait ici inviter à un déplacement théorique pour s'interroger sur ce que la contrainte de fédération de représentativité - sous-jacente aux aspirations panafricaines comme aux injonctions de l'action publique - fait au corps associatif au regard de l'échec répété des politiques de fédération des associations.

Le caractère longtemps minoritaire et temporaire de la présence noire en Belgique a à voir avec les politiques coloniales belges : l'économie d'extraction au Congo (le besoin de main d'œuvre là-bas) et la peur du mélange racial (incompatible avec toute politique d'assimilation). Il en résulte que les Congolais, et les personnes d'ascendance africaine en général, ont de manière durable été situés en dehors des politiques de l'immigration et de l'intégration. Cet impensé de la présence africaine et noire en Belgique (Demart, 2016 ; 2018) est à l'origine d'une invisibilisation structurelle que l'on peine souvent à décrypter tant cette absence est normalisée, soit parce qu'elle n'est pas perçue, soit parce qu'elle est – quand on finit par le repérer- considérée comme équivalente aux processus d'invisibilisation dont d'autres groupes, issus des migrations, feraient l'objet. Or, cette invisibilité structurelle répond à des logiques bien particulières, historiquement situées, que depuis les années 1990, l'espace associatif africain et afro-descendant a tenté de déconstruire.

¹ www.bamko.org

**** Chargée de recherches, Observatoire du Sida et des Sexualités/Centre d'Etudes Sociologiques, Université Saint-Louis Bruxelles. Membre de Bamko.

L'organisation en plateforme, sous l'inspiration du panafricanisme, a constitué une importante étape du plaidoyer militant pour une reconnaissance des Afrodescendants, ou Belges noirs, en sujet politique. Une dynamique qui s'est épuisée et semble en partie révolue. Non pas seulement en raison de l'échec des dynamiques de fédération des associations afro-descendantes, mais de la prise de conscience de ce que fait au corps associatif en termes d'élaboration d'un « nous » politique, la contrainte de représentation d'un pluralisme associatif, sous-jacente aux politiques de fédération.

Invisibilité et contrainte de représentativité

La présence africaine sur le territoire de l'actuelle Belgique remonte au XVI^e siècle, et plus franchement à la fin des années 1950, à la veille de l'Indépendance du Congo (1960), du Rwanda et de l'Urundi (1962). A ceci s'ajoute la forme longtemps temporaire, ou perçue comme telle, de la présence africaine puisque ce n'est qu'à la fin des années 1980 qu'un processus d'installation commence à être observé (Mayoyo, 1994). Ainsi, si dès les années 1960, les Africains, et notamment les Congolais, majoritaires, présents en Belgique s'investissent dans le domaine de l'associatif (Kagné, 2000 ; Grégoire, 2010 ; Tshitungu, 2011 ; Demart et Bodeux, 2013), c'est principalement à partir des 1990 qu'un espace associatif afro-descendant se constitue autour de problèmes spécifiques liés à la condition immigrée et à la race: accès aux papiers, au logement, aux structures de loisirs pour les jeunes, discriminations, absence de représentation dans les instances de pouvoir, etc. Plusieurs plateformes vont ainsi se constituer dans un esprit panafricain en vue de fédérer les associations et de se constituer en sujet politique susceptible de porter des revendications auprès des pouvoirs publics (Grégoire, 2013).

Malgré le succès de plusieurs de ces plateformes, aucune ne s'est maintenue dans la durée. Parmi les facteurs ayant conduit à la dissolution ou à l'affaiblissement de ces dynamiques unitaires : le partage du leadership, les visions stratégiques, les appartenances nationales d'origine, voire ethniques, l'argent, le différentiel générationnel et les rapports sociaux de sexe.

La non-pérénnisation des dynamiques de fédération des associations alimente une représentation négative des associations africaines/afrodescendantes qui ne seraient pas capables de s'organiser, ainsi qu'une forte autocritique en interne (Demart et al 2017). Si d'une manière générale, l'échec des plateformes est mis sur le compte des modes de gestion interne, que ce soit en termes administratif, financier et humain, force est de constater l'importance des contraintes institutionnelles liées aux modalités de reconnaissance des Afrodescendants en tant que sujet politique organisé en associations.

Des dynamiques afro-descendantes de fédération associative

A partir des années 1990, un espace associatif afro-descendant se constitue, dans un contexte de sédentarisation des personnes d'ascendance africaine et d'émergence de problèmes spécifiques, liés à la condition immigrée et à la race: accès aux papiers, au logement, aux structures de loisirs pour les jeunes, discriminations, absence de représentation dans les instances de pouvoir, etc. Très vite, les demandes de reconnaissance et d'intervention adressées aux pouvoirs publics, ou aux politiques, se confrontent à la question de la représentativité, et donc à la légitimité, des revendications ou demandes portées par ces différents collectifs associatifs.

Cette question de la représentation est complexe car elle renvoie à des nécessités pratiques et politiques et ce faisant, à une double contrainte, interne et externe, conditionnant la possibilité d'être reconnu comme interlocuteur valable auprès des institutions (publiques et privées), mais également comme électorat signifiant auprès des élus.

D'un point de vue pratique, il en va des conditions de possibilité, et d'élaboration, d'un discours commun en termes de plaidoyer et de stratégie, et de construction d'un cadre associatif. Dans un contexte de pluralisme diasporique touchant aussi bien aux origines nationales, socio-économiques et culturelles, qu'à l'histoire migratoire, l'âge ou le genre, l'élaboration d'un discours commun relève du temps long et se heurte nécessairement aux discontinuités du temps associatif que traduit l'avènement de nouveaux publics et, ou de nouvelles problématiques ou manières de reformuler des thématiques plus anciennes. Aussi, entre la demande de reconnaissance du « statut d'immigré » dans les années 1990 et l'exigence de reconnaissance de l'existence d'Afro-Belges ou de Belges noirs, à partir de la seconde moitié de la décennie 2010, on va assister à une grande transformation du répertoire militant, avec notamment la progressive mise à l'agenda du débat associatif, public et politique des questions raciales et de l'héritage colonial belge (Demart, Grégoire, Kanobana, à paraître).

Le panafricanisme a fourni le premier cadre de fédération des associations dans les années 1990 (Grégoire, 2013) avec l'avènement du CCAEB (Conseil des Communautés Africaines en Belgique et en Europe / Raad van de Afrikaanse Gemeenschappen in België en in Europa – CCAEB/RVDAGEB) fondé en 1992 et Moja- Conseil Général des Africains de Belgique (Moja signifie « un » en swahili), fondé en 2004, la plateforme africaine d'Anvers en 1993, et le Collectif Mémoire Coloniale Lutte contre les Discriminations, en 2011.

L'échec des plateformes de fédération associative

Sans entrer dans les détails de l'historique de ces plateformes, leur constitution et les facteurs d'affaiblissement voire d'éclatement qui les ont impactées, on peut dire que leur déclin est systématiquement intervenu aux moments où des objectifs de visibilité dans l'espace public et, ou de reconnaissance par le politique et les pouvoirs publics avaient été significativement atteints.

Ainsi, le CCAEB, ne s'est pas remis des tensions liées à l'obtention de subsides, ni Moja, des conflits de leadership liés à la visibilité et représentation politique de divers membres. Quant à la plateforme d'Anvers, c'est un violent conflit de génération remettant en cause la gestion associative qui a présidé à sa fermeture. C'est enfin, la légitimité de représentativité du Collectif Mémoire Coloniale au regard de sa gestion du pouvoir et de son mode d'inclusion des femmes qui l'a conduit à se restructurer en une association autonome et non plus en une plateforme d'associations.

A ceci, on pourrait ajouter toute une kyrielle de situations au cours desquelles divers acteurs associatifs et/ou culturels ont été associés à des projets institutionnels et amenés à se fédérer, parfois autour des enjeux spécifiques et, ou un cadre temporel plus ou moins déjà délimité en amont, que ce soit autour des bandes urbaines (2008-09), des Eglises (2000-03), du quartier Matonge (2005-06), de la politique culturelle fédérale (2015) ou de la place Lumumba (de janvier à juin 2016).

Si d'une manière générale, l'échec des fédérations est mis sur le compte des modes de gestion interne en termes administratif, financier et humain, une analyse plus approfondie des interactions entre ces associations et les pouvoirs publics révèle que les contraintes institutionnelles liées aux modalités de reconnaissance de ces structures, sont un élément central de perturbation des économies associatives. Force est, en effet, de constater que le tiers institutionnel est omniprésent dans ces dynamiques, que ce soit sous forme d'un cadre général (possibles financements, procédures, contraintes administratives, etc.) ou de manière effective (lorsque des agents prennent effectivement part aux réunions elles-mêmes). L'argent, quasi indissociable de la présence de ce tiers est omniprésent, que ce soit dans des accusations d'associations ayant, ou supposés ayant, mal géré l'argent public, dans les divergences stratégiques (faut-il demander des subsides à l'état pour avoir les moyens de fonctionner mais en risquant de perdre son indépendance ?), dans des conflits internes (qui a/ ou va bénéficier des subsides?), et par-dessus tout dans la méfiance qui s'exprime entre-soi sous forme notamment de rumeurs.

Manco et al (2013) ont défendu la thèse selon laquelle l'exigence d'organisation sous l'étiquette des « Subsahariens », à côté des « Marocains » ou des « Turcs », etc. procédait d'un régime spécifique de catégorisation de la part des pouvoirs publics aboutissant non seulement à ethniciser le financement associatif mais à racialiser. Autrement dit, l'exigence de fédération ne répondrait pas simplement à un impératif démographique, l'argument de la faiblesse numéraire, mais à des pratiques institutionnelles de pouvoir s'exerçant en dehors de tout cadre juridiquement formalisé.

Conclusion

De récentes données montrent que les milieux congolais sont effectivement associés à une intense activité associative ainsi qu'à un sous-financement significatif comparativement à d'autres groupes (Thys, 2017). A ce jour, cependant, on ne dispose pas d'évaluation permettant de connaître les raisons de ce sous-financement, ni d'établir en quoi est-ce que les manques en matière d'organisation ou de gestion, d'argent et des projets, sont spécifiques à cet espace associatif. Une chose est sûre, la dynamique de fédération n'a pas permis de faire émerger les associations afrodescendantes comme sujet politique et le modèle de la représentativité de voix supposées pouvoir parler au nom de tous a clairement fait son temps.

Références bibliographiques

- Demart, S. et L. Bodeux (2013) *Postcolonial stakes of the Congolese political fields (DRC) in Belgium, 50 years after the Independance in* Demart S. "Congolese migration in Belgium and postcolonial perspectives" (eds.), *African Diaspora*, vol. n°6 : 72-96.
- Demart, Grégoire, Kanobana, forthcoming, Trouble to define. The Evanescent Field of Black Studies in Belgium, *Critical Insurgencies*, Northwestern universities
- Demart, S. (2016). "Mémoire de la colonisation, race et citoyennetés postcoloniales ", in G. Grandjean *Mémoires déclinées. Représentations, actions, projections et Identité*, ed. les Territoires de la Mémoire, coll. " Voix de la mémoire", pp.211-222
- Demart, S. (2018). L'impensé de la Belgique noire : points de vue situés sur l'oblitération de l'autre. *La Revue Nouvelle* (1).
- Grégoire, N. (2010). Identity politics, social movement and the state: 'Pan-African' associations and the making of an 'African community' in Belgium. *African Diaspora*, 3 (1), pp. 159-181
- Grégoire, N. (2013). "Faire avancer la communauté". *Diasporas africaines et associationnisme panafricain en Belgique. Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en Sciences politiques et sociales*. (PhD), Université Libre de Bruxelles, Bruxelles.
- Kagné, B. (2001) "Immigration, stratégies identitaires et mobilisations politiques des Africains en Belgique", in Gosselin G. & Lavaud J.-P. (eds), *Ethnicité et mobilisations sociales*, Paris, L'Harmattan, 207- 43.
- Manço U., M.-T. Robert and B. Kalonji (2013) « Postcolonialisme et prise en charge institutionnelle des jeunes belgo-congolais en situation de rupture sociale (Anvers, Bruxelles) », in : Demart (Sarah), éd. Volume 6 (2013): Issue 1 (Jan 2013): *Congolese Migration to Belgium and postcolonial perspectives*, pp: 21–45
- Mayoyo B., T.-T. (1995). Migration Sud/Nord : levier ou obstacle ? Les Zaïrois en Belgique, in *Cahiers africains*, 4 (13): 5-167.
- Thys, R. (2017). "Opportunities, obstacles and resistances. The political participation by Brussels based Belgian Moroccan, Belgian Turkish and Belgian Congolese organisations", these de Doctorat, Université Libre de Bruxelles
- Tshitungu, A. K. (2011), *Visages de Paul Panda Farnana Nationaliste Panafricainiste Intellectuel Engage*, ed. L'Harmattan : Paris

Pour citer cet article : Demart S. (2018) « L'épuisement des dynamiques de fédération des association afrodescendantes : de la reconnaissance d'un sujet politique », *Analyse* n° 31, Edt. Kwandika de Bamko- Cran asbl, Bruxelles.